

## **Vous avez un projet de construction ou d'aménagement ?**

Construction neuve, réhabilitation, extension, annexes, abris de jardin, murs de clôture, piscine, puits...etc.



**Avant de le concrétiser, venez-vous renseigner en Mairie sur :**

- Les déclarations éventuellement nécessaires,
- Les possibilités et obligations du PLU (Plan Local d'Urbanisme) en fonction de votre parcelle cadastrale (zonage du PLU),
- L'impact sur votre fiscalité (Taxe d'aménagement, d'habitation, foncière, raccordement aux réseaux)
- Autres...

La Commission Urbanisme vous donnera des informations claires et précises, adaptées à votre cas.



Vous pouvez contacter la Mairie :

par tél. au **04 77 94 42 21**,

par Email : [mairie-maringes@bbox.fr](mailto:mairie-maringes@bbox.fr)

ou pendant les heures d'ouverture (mardi après-midi et vendredi matin)